



**RAPPORT ANNUEL
DE DEVELOPPEMENT DURABLE
EXERCICE 2014**



Rapport de Développement durable à la CANSSM

« Exercice 2014 »

INTRODUCTION	2
a) La COG 2014-2017 : promouvoir une organisation toujours plus éco responsable.....	2
b) Les travaux du Club développement durable des Régimes spéciaux et le COS RAPSODIE ...	3
CHAPITRE 1 : LA RESPONSABILITE DE GOUVERNANCE.....	5
1.1 – Les chargés de projet développement durable en 2014	5
1.2 - Groupes de travail et réunions consacrées au développement durable en 2014.....	5
CHAPITRE 2 : LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE	6
2.1 - L'énergie	6
2.1.1 Le chauffage urbain	7
2.1.2 Le Gaz :.....	8
2.1.3 L'électricité :.....	8
2.1.4 Une illustration de gestion de l'énergie optimisée et écologique : le chauffage urbain de Freyming Merlebach.....	9
2.2 - La consommation d'eau	12
2.3 - La consommation de papier.....	12
2.4 - Le tri sélectif.....	14
2-4.1 Réutiliser, recycler, réduire... ..	14
2-4-2 Une illustration de recyclage des déchets de restauration : le CRR de Folcheran.....	14
2.5 - Les transports.....	15
2.5.1 La flotte de véhicules 2014 (propres, polluants ou moyennement polluants)	15
2.5.2 Déplacements 2014 (train, avion, voiture).....	15
2.5.3 Une alternative aux déplacements : la visio conférence	16
2.6 - L'immobilier.....	17
2.6.1 L'agenda des travaux d'accessibilité pour les ERP du régime minier.	17
2.6.2 Illustration d'un chantier : l'accessibilité du cabinet médical de FIRMI (Aveyron).....	18
CHAPITRE 3 : L'AXE SOCIAL	19
3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche	19
3.1.1 Embauche de travailleurs handicapés	19
3.1.2 Les recrutements en 2014	20
3.1.3 Autres situations en 2014 (recrutement de stagiaires, de salariés à temps partiels...)	21
3.2 Egalité des chances en 2014 et traitement tout au long de la vie professionnelle	21
3.2.1 Féminisation des postes	22
3.2.2 Politique seniors.....	22
3.3 L'accès à la formation en 2014.....	23
3.4 La santé et la sécurité au travail en 2014	23
CHAPITRE 4 : LA RESPONSABILITE ECONOMIQUE	24
4.1 Rappel des objectifs de la stratégie d'achats durables	24
CHAPITRE 5 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION	26
5.1 La Semaine du développement durable	26

INTRODUCTION

Le rapport annuel de la CANSSM consacré au développement durable constitue la consolidation des contributions de l'ensemble des Directions (Nationales et Régionales) organisées autour des recommandations de la Charte du régime minier et du Plan Cadre de la Sécurité Sociale 2011-2014 du Régime général et de la nouvelle COG.

Parmi les temps forts de 2014, le plus important a été sans conteste la signature durant l'été de la *Convention d'objectifs et de gestion 2014-2017* du régime minier : ce document trace pour les prochaines années un plan d'action étayé qui intègre le développement durable dans la stratégie de l'organisme et ses objectifs.

a) La COG 2014-2017 : promouvoir une organisation toujours plus éco responsable

La Convention d'objectifs et de gestion entre l'Etat et la CANSSM pour la période 2014-2017 signée le 22 juillet 2014 par la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Madame Marisol **TOURAINÉ**, le Secrétaire d'Etat au Budget Monsieur Christian **ECKERT**, le Président du Conseil d'Administration de la CANSSM, Monsieur Alain **VASSELLE** et son Directeur Général Monsieur Michel **BONIN** prévoit que « la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines doit poursuivre ses efforts pour promouvoir une organisation toujours plus éco responsable qui améliore sa performance environnementale tout en s'appuyant sur le progrès social ».

Des objectifs annuels de réduction de consommation¹, déjà prévus dans sa Charte signée en 2009, sont fixés. Ils constituent des minimas. Ils seront réévalués en cours de COG en fonction des résultats et de l'évolution du périmètre d'activité de la CANSSM.

Cette Convention d'objectifs consacre également la prise en compte du développement durable dans sa dimension transversale à travers les objectifs de gouvernance, de performance environnementale, économique et d'équité sociale :

- du point de vue de la gouvernance et selon une logique de territoire resserrée et renforcée, avec une gestion immobilière active faisant de l'amélioration de l'accessibilité une de ses priorités, une politique d'achats incluant des clauses spécifiques dans les marchés, la mutualisation des moyens pour maîtriser les coûts et moderniser le système d'informations, une politique de prévention adaptée aux problématiques régionales, une communication positive et ambitieuse;

¹ Les indicateurs d'objectifs prévus à la COG comprennent la consommation d'énergie par ETP (en Kwh) (8780 en 2017), la consommation d'eau/ETP en m3 (11,1 pour 2017), la consommation de papier en tonnes (108 tonnes pour 2017), l'évolution du pourcentage de déchets traités et recyclés (88% pour 2017), de véhicules propres (65 % pour 2017), l'évolution des marchés incluant des clauses sociales ou environnementales (90% pour 2017), enfin l'émission de gaz à effet de serre en tonnes équivalent Co2 (9800 tonnes pour 2017).

- Du point de vue de l'offre de soins, avec les principes de médecine de proximité et de maintien à domicile, de prise en compte des besoins de santé des zones sous médicalisées ainsi que l'accompagnement et l'information des patients dans le respect de leurs droits, la recherche de synergies et de partenariats;
- Du point de vue des salariés de l'organisation avec la promotion des principes de diversité, d'égalité des chances, de bien-être au travail, de formation et d'accompagnement au changement;

Ces axes forts constituent une feuille de route complétant les engagements de la Charte du régime minier pour les prochaines années à décliner et à mettre en œuvre. Ils complètent les engagements de la Charte du régime minier.



b) Les travaux du Club développement durable des Régimes spéciaux et le COS RAPSODIE

Le groupe de travail « développement durable » entre différents régimes spéciaux qui a vu le jour en 2010 a poursuivi ses travaux en 2014 et se réunit régulièrement avec la participation de

- la Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines (**Canssm**),
- la Caisse d'Assurance Vieillesse, Invalidité et Maladie des Cultes (**Cavimac**),
- la Caisse Nationale de retraite des Industries Electriques et Gazières (**Cnieg**),
- la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale (**Cnmss**),
- la Caisse de Prévoyance et de Retraite du personnel de la SnCF (**CprpSnCF**),
- la Caisse de Retraites du Personnel de la Ratp (**CrpRatp**),
- la Caisse d'Assurance Maladie des Industries Electriques et Gazières (**Camieg**),
- la Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaires (**Crpcen**).

Lieu d'échange et de partage d'informations où participe régulièrement une représentante de la Direction de la Sécurité Sociale, ce groupe de travail permet de confronter les expériences et de promouvoir des initiatives coordonnées autour des objectifs du Plan cadre tout en réfléchissant aux modes de consolidation des résultats.

Enfin, le régime minier est représenté au sein du comité d'orientation stratégique RAPSODIE² à la CNAMTS où se décident en particulier les évolutions de l'outil de saisie PERL'S qu'utilise la CANSSM pour suivre les données chiffrées de sa politique de développement durable.

Le Périmètre du Rapport

Pour le compte rendu des données développement durable de 2014, chaque Direction régionale³ du régime minier a répondu pour le compte de sa responsabilité locale. La consolidation avec les éléments du siège social de la CANSSM a été effectuée. Le présent document constitue la synthèse de ces contributions pour 2014. Il aborde tour à tour les actions entreprises par les différentes Directions Régionales et par le Siège, déclinées selon les rubriques suivantes :

1. la Responsabilité de gouvernance
2. la Responsabilité environnementale
3. la Responsabilité sociale interne
4. la Responsabilité économique
5. La Communication

² Répertoire Analytique du Patrimoine Support d'Orientation des Dépenses Immobilières et de leurs Evolutions

³ Par décret du 30 août 2011 relatif à la réforme du régime minier, les Caisses Régionales de la sécurité sociale dans les mines (CARMi) ont été dissoutes, leurs droits et obligations transférés au 1er septembre 2011 à la CANSSM, cette dernière reprenant à cette date l'ensemble des personnels et des activités des Caisses dissoutes, dans le respect du maintien des CARMi comme échelon territorial du régime, dotées d'un directeur et d'un conseil.

En ce qui concerne le développement durable le soin a été laissé pour le moment à chaque organisme de développer individuellement sa propre politique en cohérence avec les engagements prévus à la Charte nationale.

CHAPITRE 1 : LA RESPONSABILITE DE GOUVERNANCE

1.1 – Les chargés de projet développement durable en 2014

Des référents ont été désignés dans chaque CARMI et au Siège afin de mettre en œuvre la politique de développement durable et de suivre les données chiffrées prévues à la Charte.

	Immobilier	Environnement	Social	Economique
CANSSM Siège	Joël Palud	Gabriel Dupuis	Stéphane Etoughtet	Gabriel Dupuis
Direction Régionale NORD-PAS DE CALAIS	Hervé Brochot	Sylvain Couillez	Lucie Tscheiller	Sylvain Couillez
Direction Régionale EST	Romain Renaux	Gilles du Boisrouvray	Laetitia Briançon Maria Martiné	Romain Renaux
Direction Régionale CENTRE EST	Laetitia Faure	Angeline Douheret	Alice Scolaro	Marine Teuffot
Direction Régionale CENTRE OUEST	Bernadette Seux	Laurent Bardet	Martine Mondain	Laurent Bardet
Direction Régionale SUD EST	Elisabeth Pillone	Hélène Beltrando	Christine Allemand	Elisabeth Pillone
Direction Régionale SUD OUEST	Thierry Alquié	Thierry Alquié	Nadine Tranier	Thierry Alquié

1.2 - Groupes de travail et réunions consacrées au développement durable en 2014

Dans le second semestre de 2014, les réunions et groupes de travail consacrées au développement durable se sont essentiellement déroulées dans le cadre du Comité national stratégique chargé d'examiner et valider la déclinaison en plans d'actions du projet d'entreprise issu de la nouvelle COG.

A cette occasion, ont été passés en revue les opérations à engager et les livrables à fournir pour le moyen terme : suivre le respect des engagements de la Charte DD et de la COG, Intégrer les nouvelles orientations du Plan cadre de développement durable de la Sécurité sociale 2015-2018, actualiser le bilan annuel, poursuivre le benchmarking inter-régimes, rechercher les synergies notamment par la mutualisation des marchés.

CHAPITRE 2 : LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

Les engagements de la CANSSM inventoriés dans la Charte du développement durable portent sur **6 cibles environnementales** : énergie, eau, papier, tri sélectif, immobilier et transports. Elles visent à une meilleure utilisation des ressources afin de mieux maîtriser notre empreinte carbone.

2.1 - L'énergie

Rappel des objectifs de la Charte :

Réduction de 2 % par an de la consommation d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ▪ en kWh pour la consommation ▪ en Euros pour le coût.
--	---

Le périmètre de l'étude est pour l'instant circonscrit à certains sites administratifs notamment les sièges sociaux. Le poids respectif des postes d'énergie par siège se répartit comme suit :

PART DE CHAQUE SOURCE D'ENERGIE

SITES	CHAUFFAGE URBAIN	ELECTRICITE	GAZ
PARIS SIEGE	69,33 %	26,86 %	3,81 %
NORD PAS DE CALAIS	-	29,76 %	70,24 %
EST	47,89 %	52,11 %	-
CENTRE EST	75,62 %	24,38 %	-
CENTRE OUEST	-	67,02 %	32,98 %
SUD EST*	-	100 %	-
SUD OUEST	-	55,78 %	44,13 %

*site de Gardanne

Les pondérations effectuées sur les consommations (énergie et eau)

Les bâtiments des CARMi ou du Siège sont, pour certains d'entre eux **loués en partie** (45% dans le Centre Ouest et 23 % dans l'Est...) Par ailleurs, certains bâtiments disposent de superficies demeurées **vacantes** (24% dans le Centre-Est).

Des pondérations ont donc été effectuées sur les consommations d'énergie et d'eau afin de tenir compte des locaux réellement occupés par les agents du régime minier.

- Le chauffage urbain (Paris, Metz, Montceau) :

Le chauffage urbain peut être alimenté par la combustion de diverses sources : déchets ménagers (Paris), biomasse⁴ (Metz et Freyming), charbon pulvérisé (Montceau les Mines⁵)...

Ce système alimente un réseau de chauffage en eau qui pompe et distribue l'eau chauffée en circuit fermé vers les consommateurs et qui, de surcroît, produit de l'eau chaude sanitaire.

2.1.1 Le chauffage urbain

SITES	2012 En Kwh	2013 En Kwh	2014 En Kwh	% d'évolution 2014/2013
PARIS SIEGE	659 292	688 825	476 848	-31%
EST	722 122	693 839	587 447	-15%
CENTRE-EST	211 249	208 560	170 089	-18%
TOTAL	1 592 663	1 591 224	1 234 484	-22%

Pour la première fois en 2014, la consommation du Siège parisien a été pondérée, une partie du bâtiment étant louée (18 %) ce qui explique les réductions importantes constatées.

Dans le Centre Est, la diminution de la consommation de chauffage entre 2013 et 2014 s'explique par un hiver très doux début et fin 2014.

⁴ Biomasse : énergie extraite des matières organiques non fossiles et d'origine végétale : bois, paille, déchets végétaux (par exemple le bois en plaquettes dans le cas de Freyming) et pouvant devenir source d'énergie par combustion.

⁵ Depuis 2008, conformément aux nouvelles directives environnementales pour ce type d'équipement, la centrale Lucy 3 à **Monceau les Mines** est en fonctionnement restreint. Elle ne pourra plus produire au-delà de 2015. La production de vapeur et d'électricité à partir de charbon est un émetteur important de gaz à effet de serre. Le chauffage se fera en eau chaude basse pression par un système de **chaudière biomasse**. Les énergies renouvelables représenteront 62% de l'énergie délivrée. (diminution importante de l'impact sur l'effet de serre (environ 3700 kg de co² émis actuellement à 1100 kg de co² avec le nouveau système).

2.1.2 Le Gaz :

Les consommations de gaz en 2014 en Kwh

SITES	2012	2013	2014	% d'évolution 2014/2013
PARIS SIEGE	98 911	45 343	21 408	-53%
NPDC	462 033	519 817	473 304	-9%
CENTRE OUEST	29 351	27 415	21 268	-22%
SUD OUEST	214 095	161 245	135 229	-16%
TOTAL	804 390	726 405	651 209	-10%

Pour le **Siège parisien**, l'immeuble du 59 avenue de Ségur qui était équipé d'une chaufferie au gaz a été vendu en décembre 2014.

2.1.3 L'électricité :

Les consommations d'électricité en 2014 en Kwh

SITES	2012	2013	2014	% d'évolution 2014/2013
SIEGE	187 573	194 081	151 480	-22%
NPDC	303 620	277 780	223 061	-20%
EST	848 524	835 446	639 125	-23%
CENTRE EST	74 513	70 017	54 848	-22%
CENTRE OUEST	56 052	41 815	28 281	-32%
SUD EST	140 401	168 606	109 798	-35%
SUD OUEST	152 917	154 887	191 576	+24%
TOTAL	1 763 600	1 506 736	1 398 169	-7%

2.1.4 Une illustration de gestion de l'énergie optimisée et écologique : le chauffage urbain de Freyming Merlebach

Le 7 octobre 2014 a été inaugurée la nouvelle chaufferie à biomasse de Freyming Merlebach pour l'alimentation de son réseau urbain.



Le coût total des travaux s'élève à environ 2,7 millions d'euros. La chaufferie bois a bénéficié d'une subvention de l'**ADEME** de 750 K€.

Elle est gérée par la SODEVAR (Société de Développement Énergétique de la Vallée de la Rosselle), filiale de DALKIA (groupe EDF).

Le réseau de chauffage urbain de Freyming-Merlebach s'étend sur 16 kilomètres et dessert 6 000 équivalent-logements.

En une trentaine d'années, l'ancienne région minière de Freyming est passée successivement pour l'alimentation de son chauffage urbain, du charbon au gaz de mine, pour utiliser enfin aujourd'hui le **bois en plaquettes**. La majeure partie du bois livré provient des forêts de Creutzwald, à environ 20 kilomètres de la chaufferie.

Le nouvel équipement a une puissance de **4,5 MW** et consomme près de **9 000 tonnes de bois par an**. Son réseau à chaleur bois alimente en particulier l'hôpital de Freyming Merlebach



sous-station de l'hôpital de Freyming Merlebach

Le bois est livré par camions qui transportent environ 90 m³ de bois, soit 25 tonnes à raison de 2 camions par jour (hors week-end).



Le mode de chaufferie au bois présente plusieurs atouts : environnementaux économiques et sociaux :

1. Atouts environnementaux

Le bois est une énergie renouvelable, il permet donc de **diminuer les émissions de gaz à effet de serre (CO₂)** : En effet, en termes de rejets de dioxyde de carbone, la combustion du bois est considérée comme neutre par rapport au cycle naturel du bois : brûler le bois pour se chauffer à partir d'un réseau chaleur ou le laisser se décomposer en forêt a le même effet sur l'environnement.

En outre, ce sont **4 539 tonnes de CO₂ évitées par an (par rapport à une solution tout gaz), soit 2 500 véhicules retirés de la circulation chaque année.**

Enfin, la mise en place d'une chaufferie bois contribue à **l'entretien du patrimoine forestier** grâce à un débouché régulier des coupes d'éclaircies précoces. La production de plaquette forestière permet la valorisation des branchages, bois abîmés ou de faible diamètre, laissés sur coupe après exploitation des bois d'œuvre et d'industrie.



Aperçu de plaquette forestière, c'est-à-dire du broyat de bois issu de l'exploitation forestière ou de l'élagage.

2. Atouts économiques

L'utilisation du bois permet une réduction relative de la facture énergétique et une certaine stabilité économique :

- Application d'une TVA à 5,5 % sur la partie combustible, du fait de l'utilisation de plus de 50 % d'énergie renouvelable,
- Affranchissement des cours mondiaux du pétrole et des tensions géopolitiques,
- Stabilité des prix du combustible,
- Augmentation de l'indépendance énergétique en recourant à une énergie disponible localement et affranchie des contraintes d'approvisionnement des combustibles fossiles.

3. Atouts sociaux

L'utilisation de bois énergie se traduit par une sollicitation renforcée de la filière bois implantée localement.

Cette installation contribuera donc à **la création et à la pérennisation d'emplois locaux**, non délocalisables, notamment grâce au développement de nouveaux débouchés pour la filière bois.

Tous les acteurs de cette filière sont concernés: exploitation forestière, logistique, plateforme de préparation ... Elle stimule ainsi l'économie locale.



Une vue de l'hôpital FILIERIS de Freyming Merlebach
qui utilise le réseau de chaleur à bois de DALKIA

2.2 - La consommation d'eau

SITES	2012 En m3	2013 En m3	2014 En m3	% d'évolution 2014/2013
SIEGE	1 305	1 215	816	-33%
NPDC	615	470	415	-12%
EST	2 099	1 997	1 577	-21%
CENTRE EST	149	124	157	+27%
CENTRE OUEST	409	310	199	-36%
SUD EST	257	241	215	-11%
SUD OUEST	207	306	326	+ 7%
TOTAL	5 041	4 663	3 705	-21 %

Dans le Centre Est une hausse anormale de la consommation d'eau d'une trentaine de m3 entre 2013 et 2014 a été constatée. Cette hausse est due à une fuite sur un tuyau d'arrosage automatique qui n'a pas été détectée à temps.

2.3 - La consommation de papier

Le tableau ci-dessous concerne la consommation de papier interne à l'organisme ainsi que les impressions externes hors éditique et les enveloppes achetées.

Consommation de papier en tonnes

SITES	2012	2013	2014	% d'évolution 2014/2013
SIEGE	3,425	2,612	1,525	-42%
NPDC	45,8	46,2	46	0%
EST	28,17	6,6	10,5	+59%
CENTRE EST	1,287	1,355	1,25	-8%
CENTRE OUEST	4,46	4,126	4,370	+6%
SUD EST	0,735	0,952	1,187	+25%
SUD OUEST	1,5 t	1,4 t	1,7 t	+21%
TOTAL	85,377	63,245	67	+6%

Depuis 2012, la baisse de la consommation de papier globale est effective (85 tonnes en 2012 contre 67 tonnes en 2014) mais avec des évolutions assez erratiques d'une région à l'autre en fonction de la gestion des stocks.

Les baisses constatées peuvent s'expliquer par la politique de sensibilisation des agents afin qu'ils limitent les impressions.

Pour le Centre Est notamment, on peut expliquer la baisse d'environ 8 % de la consommation de papier par l'envoi de plusieurs mails incitant les salariés à réduire leurs impressions.

La politique d'impression du régime minier



Salle d'impressions du 5° étage, avenue de Ségur

Une *Charte des bonnes pratiques d'impression* a été élaborée et mise en ligne sur l'intranet du régime minier pour rappeler et expliquer les actions simples à appliquer qui permettent de réduire de dix à vingt pour cent les coûts d'impressions : éviter d'imprimer ses courriels, paramétrer l'aperçu avant impression, imprimer en multipage ou en livret, configurer les machines en mode recto-verso par défaut...

Pour réaliser des économies dans le domaine de l'impression la CANSSM cherche également à optimiser le choix de ses photocopieurs et de ses imprimantes multifonctions afin d'acquérir un matériel au plus près du besoin de l'utilisateur et de privilégier de plus en plus les systèmes d'impressions en réseau mutualisé et l'utilisation résiduelle des imprimantes de bureau lorsque cela se justifie.

Le choix des matériels est fonction de la volumétrie et des options souhaitées. Cette approche permet de faire des choix financiers en toute connaissance de cause et en utilisant au mieux les matériels, on consomme moins et cela a des impacts directs sur la consommation de papier, d'électricité, et donc sur l'environnement.

2.4 - Le tri sélectif

2-4.1 Réutiliser, recycler, réduire...

Le tri sélectif s'applique aux déchets papiers et cartons y compris destruction d'archives, aux consommables informatiques, toners, cartouches, déchets des espaces verts, de la restauration avec comme objectifs dans le régime minier dès que cela est possible de

- Réutiliser : par exemple les papiers imprimés d'un côté comme brouillons...
- Recycler : utiliser par exemple des cartouches d'imprimantes recyclées ou convertir les déchets de restauration pour en faire du compost...
- Réduire : éviter par exemple les assiettes et gobelets en carton, bouteilles plastiques...

Déchets traités et recyclés	2013	2014
% de déchets recyclés	54 %	62%
dont % déchets papier et cartons recyclés	97,09 %	100 %

2-4-2 Une illustration de recyclage des déchets de restauration : le CRR de Folcheran

Le Centre de Rééducation Respiratoire de Folcheran situé en Ardèche (07) utilise pour recycler une partie de ses déchets de restauration **des composteurs (photo ci-dessous)**. Le compost ainsi créé sert d'engrais pour les jardins de l'établissement. Tout en utilisant ainsi des engrais naturels, cela permet de réaliser moins de déchets, d'économiser l'achat de sacs poubelles et d'engrais, etc.



Composteurs au Centre de Rééducation Respiratoire de Folcheran (Ardèche)

2.5 - Les transports

2.5.1 La flotte de véhicules 2014 (propres, polluants ou moyennement polluants)

On entend par

- « **véhicules propres** » les véhicules émettant moins de 130 g de CO₂ au km.
- " **véhicules moyennement polluants**" ceux émettant entre 130 g et 190 g de CO₂ au km
- « **véhicules très polluants**" ceux supérieurs à 190 g de CO₂ au km.

Développer une flotte automobile performante, limiter les déplacements des collaborateurs, tels sont les objectifs de la Charte développement durable du régime minier. L'objectif prévu à la Cog 2014-2017 est de disposer en 2017 de 65 % de véhicules propres.

SITES	Véhicules "très polluants" / sup à 190 g de CO ₂ /km	Véhicules "moyennement polluants" / entre 130 g et 190 g de CO ₂ /km	Véhicules "propres" / inf à 130 g de CO ₂ /km	TOTAL 2014	% véhicules propres 2014
Siège	1	1	0	2	0%
Nord Pas de Calais	43	76	50	169	30%
Est	10	11	164	185	89%
Centre Est	2	12	38	52	73%
Centre Ouest	0	5	13	18	72%
Sud Est	0	11	28	39	72%
Sud-Ouest	1	5	40	46	87%
Total	57	121	333	511	65,17%

La CARMi EST dispose de 164 véhicules propres sur une flotte de 185 véhicules, soit 89 % parmi lesquels ceux mis à disposition des professionnels de santé médicaux et paramédicaux des Centres de santé et SSIAD (Peugeot 208...)

2.5.2 Déplacements 2014 (train, avion, voiture)

Distances parcourues (km)	2014	%
Voiture (déplacements professionnels)	4 976 663	76%
Train (km)	1 434 475	22%
Avion	106 302	2%
Total (km)	6 517 440	100%

2.5.3 Une alternative aux déplacements : la visio conférence

L'objectif vise à **réduire le nombre de déplacements pour missions** en développant la visioconférence et la formation à distance.

Depuis 2010 l'ensemble des organismes a été équipé de matériels de visio conférence. Le régime minier disposait en 2014 de **16 terminaux de visioconférences en 2014 répartis sur 13 sites.**

A titre d'exemple, les référents techniques des Commissions d'appel d'offres utilisent la visio conférence pour leurs réunions à raison de deux réunions par mois.



Salle de visio-conférence du 77 avenue de Ségur

2.6 - L'immobilier

Le régime minier dispose d'un parc immobilier important principalement pour l'exploitation de son offre de soins (cabinets médicaux, hôpitaux...). Ce patrimoine comprend également et, dans une moindre mesure, des immeubles d'habitation et des immeubles administratifs



Etablissement Médical de Liebfrauenthal (67)



Centre de Moyen Séjour et de Convalescence de Charleville sous bois (57)

Rappel des objectifs de la Charte

Avoir une démarche HQE

Dans chaque réhabilitation de bâtiment

- Extension
- Rénovation
- Aménagement

Application de la réglementation thermique

Fournir un DPE pour chaque site des caisses

Faire état des éventuelles démarches HQE dans les rapports immobiliers annuels

2.6.1 L'agenda des travaux d'accessibilité pour les ERP du régime minier.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 dite «**loi handicap**» place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti des ERP à toutes les personnes handicapées à l'horizon 2015.

Des aménagements ont été apportés à la réglementation par rapport à ces délais de réalisations de travaux initialement prévus pour 2015 : il sera possible de demander des délais pour la réalisation des travaux (3, 6 ou 9 ans selon les cas de figure) auprès des Préfectures en présentant un dossier qui sera soumis à la Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en s'engageant sur un « **agenda d'accessibilité programmée** » (AD'AP).

Une campagne de recensement a été lancée afin de déterminer les demandes dérogatoires de travaux à effectuer auprès des préfetures avant le 27 septembre 2015 en ce qui concerne les établissements du régime minier recevant du public (ERP).

2.6.2 Illustration d'un chantier : l'accessibilité du cabinet médical de FIRMI (Aveyron).

Ce cabinet médical prévu pour un médecin généraliste est situé en centre-ville avenue du Président Paul Ramadier à FIRMI (12300) sur un terrain en pente.

L'accès des personnes à mobilité réduite a nécessité la création d'un circuit en pente douce. Ces travaux de terrassement avec la création d'un espace vert se sont montés à 62 900 euros TTC.



CHAPITRE 3 : L'AXE SOCIAL

La Sécurité sociale minière s'est résolument engagée dans une démarche de responsabilité sociale interne.

L'année 2014 s'est caractérisée par une très nette amélioration de la prise en compte du handicap avec la diminution de la contribution AGEFIPH et un recours en augmentation au secteur adapté pour certains achats. A l'échelle du régime, la contribution AGEFIPH passe de 291 820 € en 2013 à 196 130 € en 2014 (-33%).

Outre le handicap, les efforts pour la prise en compte de la diversité (égalité homme femme, politique seniors) se sont poursuivis. 25 femmes sont aux Comités de direction en régions ou au Siège, soit 45 % des membres de ces comités.

Dans le contexte de restructuration importante que connaît le régime, les efforts ont néanmoins été poursuivis dans la politique de recrutement et l'accueil de stagiaires, de formation et d'adaptation au changement.

Il est rappelé que la Charte du régime minier privilégie des objectifs emblématiques et significatifs sur les problématiques tels que :

- . La diversité et son corollaire, la non-discrimination en matière de recrutement,
- . L'égalité des chances et de traitement tout au long de la carrière professionnelle,
- . La formation
- . La santé et la sécurité au travail

Les principaux chiffres du Régime minier concernant l'axe social sont retracés ci-après.

3.1 Promouvoir le principe de la diversité à l'embauche

La politique des ressources humaines du régime minier s'inscrit pleinement dans une démarche de lutte contre les discriminations notamment dans l'accès à l'emploi en favorisant l'intégration de publics fragiles (personnes en situation de handicap et jeunes de moins de 26 ans).

3.1.1 Embauche de travailleurs handicapés

Les employeurs sont soumis à **l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés**, mais ceux qui ne la respectent pas, sont soumis au paiement d'une la taxe auprès de *l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées)*.

Versement à Agefiph (en €)	2012	2013	2014
Total	322 833 €	291 820 €	196 130 €

Dans le Nord Pas de Calais, la CARMi a employé en 2014 79 travailleurs handicapés. Par ailleurs, 2,42 unités déductibles ont été obtenues par le biais de 3 marchés passés avec des ESAT ou des entreprises adaptées dans le cadre de l'article 15 du Code des marchés publics.

La CARMi Centre-Est respecte les obligations légales d'embauche de travailleurs handicapés et ne paye aucune contribution à l'AGEFIPH.

3.1.2 Les recrutements en 2014

Le processus de recrutement doit être exemplaire dans la mesure où il est l'un des plus exposés au risque de discrimination et parce qu'il offre de réelles opportunités en faveur d'une meilleure égalité des chances.

SITES	Nombre de recrutements CDI	Nombre de recrutements CDD	Total recrutements CDI+CDD 2014
SIEGE	16	8	24
NPDC	81	NC	81
EST	40	645	685
CENTRE EST	8	135	143
CENTRE OUEST	1	357	358
SUD EST	13	67	80
SUD OUEST	5	62	67
TOTAL	164	1274	1438

Dans le cadre des mesures prises par la CARMi Nord Pas de Calais en faveur de l'embauche des jeunes, 9 salariés ont bénéficié d'un contrat de professionnalisation

A noter que le Siège de la CANSSM n'est pas sous convention UCANSS. Une clause de respect de la diversité a été insérée dans les contrats avec les cabinets de recrutements extérieurs et les prestations externes.

3.1.3 Autres situations en 2014 (recrutement de stagiaires, de salariés à temps partiels...)

Sites	Stagiaires accueillis 2013	Stagiaires accueillis 2014	Salariés à temps partiel 2013	Salariés à temps partiel 2014
SIEGE	12	1	4	4
NPDC	508	644	89	NC
EST	168	469	647	570
CENTRE EST	36	107	55	57
CENTRE OUEST	5	0	31	31
SUD EST	46	26	11	127
SUD OUEST	50	81	17	33
Total	825	1328	854	822

Il s'agit là d'un autre aspect du principe de diversité, permettant d'accueillir dans des secteurs d'activité très divers des élèves stagiaires en vue de leur intégration future dans le milieu professionnel.

La mise en œuvre du temps partiel choisi est dans la majorité des cas soutenue par les différents acteurs intervenant dans les processus RH et management, de manière à faciliter la conciliation vie professionnelle / vie personnelle.

3.2 Egalité des chances en 2014 et traitement tout au long de la vie professionnelle

Assurer l'égalité de traitement en particulier l'égalité professionnelle hommes/femmes et renforcer le maintien dans l'emploi tout au long de la vie professionnelle en favorisant la transmission des compétences et des savoirs, tels sont les objectifs prévus à la Charte du régime minier.

3.2.1 Féminisation des postes

Dans le Nord Pas de Calais les femmes représentent 82,29 % de l'effectif total de l'organisme et 40 % des agents de direction sont des femmes.

Sites	Total Salariés Cdi	hommes	femmes	% femmes	Nombre de femmes au Comité de Direction
SIEGE	59	30	29	49 %	2/6
NPDC	2937	520	2417	82%	4/10
EST	1 484	241	1 243	84 %	7/18
CENTRE EST	188	38	150	80%	2/3
CENTRE OUEST	86	19	67	78%	2/3
SUD EST	379	82	297	78 %	6/9
SUD OUEST	266	55	211	79 %	2/7
Total	5399	985	4414	83%	25/56

3.2.2 Politique seniors

Répartition des effectifs par tranche d'âge

Sites	Total Salariés Cdi +Cdd	45 ans et +	% 45 ans et +	55 ans et +	% 55 ans et +
SIEGE*	62	12	19%	12	19%
NPDC	3098	2014	65%	792	26%
EST	1721	1047	61%	452	26 %
CENTRE EST	234	108	46 %	48	21 %
CENTRE OUEST	96	70	73%	30	31%
SUD EST	505	324	64%	174	34%
SUD OUEST	328	102	31%	65	20%
Total	6044	3677	61%	1573	26%

(*) compte non tenu des personnels mis à disposition.

3.3 L'accès à la formation en 2014

Sites	Nombre de salariés CDI 2013	Nombre de salariés CDI 2014	Nombre de jours de formation 2013	Nombre de jours de formation 2014	Nombre de jours moyen de formation par salarié
SIEGE	55	59	151	73,5	1,25
NPDC	3 098	2937	3 223	4817	1,64
EST	1578	1484	1688	2565	1,73
CENTRE EST	139	188	302,5	459,5	2,44
CENTRE OUEST	88	86	165	180	2,09
SUD EST	279	379	1038	848	2,24
SUD OUEST	247	266	631	307	1,15
Total	5 484	5399	7198,5	9250	1,71

Il convient de relever que des formations de sensibilisation aux questions de diversité, égalité des chances et égalité de traitement ont été dispensées à 754 agents dans le régime en 2014.

Formations aux questions de diversité et égalité des chances et de traitement dispensées en 2014

Sites	DRH / Responsables ressources humaines / cadres chargés du recrutement	Agents de direction	Managers	Agents en contact avec le public
SIEGE	1	7	9	0
NPDC	1	10	148	0
EST	0	0	0	0
CENTRE EST	2	3	13	159
CENTRE OUEST	1	3	12	0
SUD EST	0	5	23	314
SUD OUEST	1	5	19	18
Total	6	33	224	491

3.4 La santé et la sécurité au travail en 2014

Développer les démarches de **prévention** de la santé au travail contributrices d'une meilleure qualité de vie au travail est aussi un des objectifs de la politique de développement durable.

93 salariés dans le Nord Pas de Calais et 8 à la Carmi Sud-Ouest ont suivi une action de sensibilisation sur les troubles musculo squelettiques et 3 salariés un stage de sécurité routière.

Dans le cadre du projet d'entreprise, **un groupe de travail relatif à la sécurité des personnes et des biens** a été constitué dans le but d'établir un cahier des charges homogène pour l'ensemble du régime minier.

CHAPITRE 4 : LA RESPONSABILITE ECONOMIQUE

Le régime minier s'engage résolument dans une politique d'achat responsable dans le cadre de l'efficacité globale de son fonctionnement afin d'en faire un levier à part entière du développement durable.

Cette politique se traduit principalement par l'inclusion de clauses développement durable dans les marchés passés.

4.1 Rappel des objectifs de la stratégie d'achats durables

Prévoir des clauses environnementales dans les marchés

Inscrire dans les cahiers des charges chaque fois que cela est possible des clauses environnementales (passation de marchés).



Acheter des produits avec des **écolabels** reconnus (écolabel européen, marque NF environnement...)

...et des clauses sociales

. **L'article 10 du Code des marchés publics** permet à l'acheteur public qui lance un appel d'offres, de moduler la consistance des lots les plus adaptés pour introduire *une clause d'insertion* ou un *marché réservé*.

. **L'article 14 du Code des marchés publics** permet à l'acheteur public qui lance un marché, d'imposer aux candidats de s'engager à prévoir des *actions d'insertion* consistant à réserver un pourcentage ou un volume d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi (*chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification, allocataires de minima sociaux*). A ces fins, l'acheteur peut prévoir une clause d'exécution favorisant l'insertion de ces publics.

L'indicateur prévu à la Charte du régime minier correspond au ratio : nombre annuel de marchés comprenant des clauses de développement durable rapporté au nombre total des marchés passés par l'organisme dans l'année.

4.2 Les achats à la CANSSM en 2014

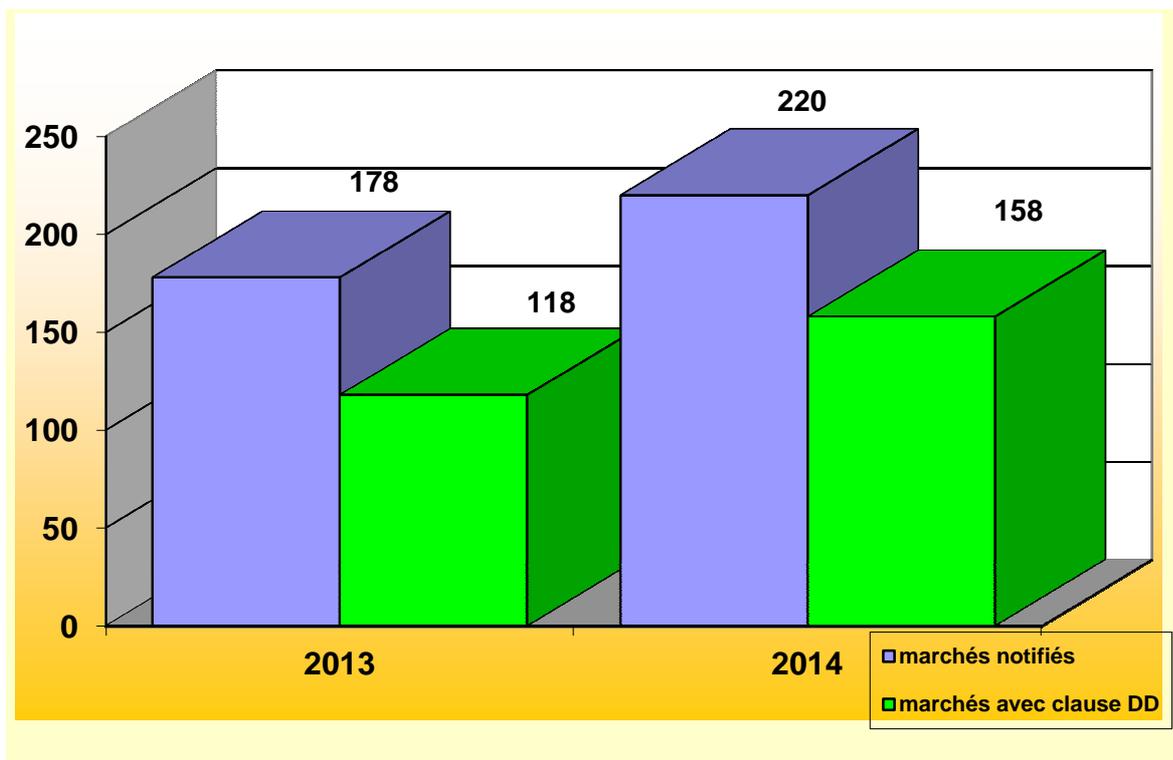
Année	Nombre total de marchés	Avec Clauses environnementales	Avec clauses sociales	Total clauses DD	% de clauses DD
2013	178	114	4	118	66 %
2014	220	158	0	158	72%

Les objectifs achats de la nouvelle COG 2014-2017

La nouvelle Convention d'objectif et de gestion 2014-2017 du régime minier prévoit au nombre des indicateurs Développement Durable, le pourcentage de marchés incluant des clauses sociales ou environnementales. L'objectif est d'avoir en 2017 90% de marchés avec des clauses de ce type.

Année de référence COG	2014	2015	2016	2017
Cible COG : % de marchés incluant clauses DD	60 %	65 %	70 %	90 %

Résultats 2014 et 2013



Il convient de relever que le taux obtenu en 2014 (72%) dépasse nettement celui fixé à la COG pour l'année considérée (60 %).

CHAPITRE 5 : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

5.1 La Semaine du développement durable

La Semaine du développement durable, qui s'est déroulée du 1er au 7 avril 2014, a été l'occasion de faire un point sur les initiatives éco-responsables mises en œuvre au sein des différents organismes de la CANSSM.

Au Siège, un café débat a été organisé avec pour thème **la politique d'impression du régime minier ainsi que la Charte des bonnes pratiques d'impression.**



A cette occasion Xavier Deffrennes, responsable du pôle marchés, veille technologique et standardisation à la DSI a exposé aux participants les grands principes de la politique d'impression du régime, présenté sa **Charte des bonnes pratiques d'impression** et rappelé les gestes écoresponsables dans ce domaine.

Dans le cadre de cette semaine, plusieurs Caisses ont proposé des animations de sensibilisation aux agents et au public des centres de santé ainsi que des quizz sur le développement durable (Carmi de l'Est).

CONCLUSION

Avec ce cinquième Bilan annuel 2014 depuis la signature en 2009 de la Charte du régime minier, de nombreux points positifs ont pu être relevés : la désignation de Référents en régions et au Siège, la généralisation à tout le régime de l'outil Perl's pour mesurer les progrès accomplis, la mise en place de solutions mutualisées en interne et en externe, la sensibilisation aux bonnes pratiques telle que la diffusion de la Charte des bonnes pratiques d'impression, l'accompagnement du changement en accordant une attention toute particulière à la personne...

Toutefois, le volontarisme n'est pas tout et pour atteindre les objectifs prévus à la COG 2014-2017 du régime minier, un Plan d'actions développant une stratégie coordonnée s'impose afin de mobiliser toutes les énergies : telle est la feuille de route pour les prochaines années afin d'améliorer la performance environnementale, sociale et économique de l'Institution et ancrer encore plus le développement durable dans les processus.



Rue du Casino à Freyming Merlebach

Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
Siège social : 77 avenue de Ségur - 75714 PARIS CEDEX 15 -

Centres de santé
et Prévention

Services

Etablissements



Caisse Autonome Nationale de la Sécurité Sociale dans les Mines
Offre de santé FILIERIS

